

Initiative de lutte contre la violence familiale

Reseignements général	
Ministère responsable	Santé Canada
Partenaires	<p>Partenaires : Parmi les autres ministères/organismes/sociétés d'État fédéraux participant, on trouve : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Ministère de la Justice, Patrimoine Canadien, Condition féminine Canada, Gendarmerie royale du Canada, Statistique Canada, Affaires indiennes et Nord canadien, Développement des ressources humaines Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Service correctionnel du Canada, Ministère de la Défense nationale, Agence canadienne de développement international, Bureau du Conseil privé, Ministère des Finances, Secrétariat du Conseil du Trésor.</p> <p>Les ministères travaillent souvent dans le cadre de partenariats avec d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé, des organisations sans but lucratif, des établissements d'enseignement, des travailleurs de première ligne, des bénévoles, d'autres professionnels et des particuliers.</p>
Date d'entrée en vigueur	Phase 1 – 1998-1992; Phase 2 – 1991-1995-1996; Phase 3 – Décembre 1996
Date d'expiration	Financement permanent, revu en 2002
Site Web	http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/index.html (chaque ministère a son propre site web)
Objet	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la violence familiale, notamment à l'endroit des femmes et des enfants • Promouvoir la sensibilisation continue du public aux facteurs de risque de la violence familiale et à la nécessité de la participation du public pour trouver une réponse à ce problème. • Renforcer la capacité du système de justice pénale et des services de logement de réagir au problème. • Appuyer les efforts dans les secteurs de la collecte de données, de la recherche et de l'évaluation en vue de déterminer les interventions efficaces.

Rôles et contributions	<p>L'initiative de lutte contre la violence familiale regroupe des activités, des projets ou des programmes du gouvernement fédéral réalisés par des ministères, des organismes et des sociétés d'État. Les rôles respectifs comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection (renforcer la capacité du système de justice pénale et des services de logement de réagir au problème de la violence familiale) : Justice – législation; GRC – services policiers; SCC – correction; SCHL, MAINC – logement sûr. • Prévention (sensibiliser le public aux problèmes et à la nécessité de la participation du public) : CIC, PC – nouveaux Canadiens; Santé – politique de la santé; MDN – gestion du personnel; DRHC, CFC, ACDI – politique sociale/économique. • Collecte de données : SC et autres ministères – collecte, surveillance/enquêtes. • Les rôles et les contributions sont exposés dans le rapport annuel disponible sur le site web du Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF). Des exemplaires papier sont envoyés par la poste par le CNIVF, distribués aux conférences et diffusés par les ministères. • Le rapport annuel de l'ILVF ne contient pas un suivi des connaissances et de la reconnaissance, dans le public, du rôle et des contributions du gouvernement fédéral. <p>Compte tenu de nos ressources, l'ILVF suit unej approche basée sur la collaboration et son modèle d'intervenants – les administrations provinciales/territoriales/municipales, les ONG et les organisations professionnelles ainsi que le secteur privé – pour l'adoption d'interventions éprouvées. Le rapport annuel présente les résultats de l'ILVF en vue de la réalisation des cinq objectifs clés établis. La Strat.gie de recherche sur la sensibilisation du public à la violence familiale cet automne, une analyse des médias, qui vient tout juste d'être terminée, et une analyse de l'environnement, pour laquelle un processus de demande de proposition est en cours et une surveillance régulière des activités à l'échelon provincial et territorial, effectuée pour chaque réunion ILVF/P/T en collaboration avec les provinces et les territoires.</p>
------------------------	--

Ressources	
Financement	<p>Le gouvernement fédéral alloue en permanence 7 millions de dollars par an aux activités de prévention de la violence familiale, depuis l'année financière 1997-1998. L'allocation annuelle est expressément affectée à la réalisation de recherches, à l'exploitation du CNIVF et à la coordination de l'ILVF. Au cours des cinq premières années, sept ministères fédéraux se sont partagés les ressources : Santé Canada 2,14 M \$; Société canadienne d'hypothèques et de logement 1,9 M \$; Justice 1,45 M \$; Patrimoine canadien 0,46 M \$; Solliciteur général (GRC) 0,45 M \$; Statistique Canada 0,35 M \$; Condition féminine 0,25 M \$.</p> <p>La plupart des activités d'élaboration de politiques et de programmes de prévention de la violence familiale sont réalisées dans les ministères au moyen des ressources ministérielles : 0,5 M \$ indirectement et 45,1 M \$ directement. (ETP ILVF - 17,9, ETP ministériel - 16,58).</p> <p>La part des ressources de Santé Canada est : ETP : ILVF 11, ministériel 9,34; financement annuel : DGSPSP 2,53 \$ (98-99), 2,07 \$ (99-00), 1,5 \$ (00-01), 1,035 \$ (01-02); Violence envers les enfants 550 000 \$; DRAA 20 000 \$; S&C approx. 25 M \$ financement indirect.</p>
Suivi et rapports	<p>Les dépenses fédérales sont suivies et documentées dans le cadre de responsabilisation de l'ILVF et le cadre de rapport de l'ILVF.</p> <p>L'information sur les dépenses se trouve dans le rapport annuel de l'ILVF présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor. Le rapport se trouve sur le site web du CNIVF.</p>

Mesure et production de rapports	
Répercussions / Résultats	<p>Extrants : Chaque ministère qui participe à l'ILVF a un cadre de rapport qui fait état des extrants précis. On trouve parmi les extrants clés prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de connaissances au moyen de projets de recherche sur la violence familiale, de recherches publiées, de bases de données sur des questions liées à la violence familiale. • Diffusion des connaissances au moyen de rapports, de feuillets d'information, de trousseaux d'information, de vidéos, de sites web, d'ateliers; • Programmes de lutte contre la violence familiale en milieu communautaire et institutionnel; la formation du personnel du SCC; • Construction, réparation et (ou) rénovation de logements <p>L'information sur le rendement, en ce qui concerne les extrants, est surveillée et rassemblée par chaque ministère et incluse dans les cadres de rapport.</p> <p>Engagements en matière de répercussions clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une politique et de programmes fédéraux efficaces, efficaces et coordonnés pour la lutte contre la violence familiale; • Amélioration de la prévention et de l'intervention face à la violence familiale; • Élaboration et réalisation d'activités communautaires; • Sensibilisation accrue du public et diminution de la tolérance face à la violence familiale au Canada; • Diminution de la violence familiale au Canada. • Santé Canada mesure les réalisations et les résultats par rapport aux répercussions clés dans le cadre de rapport de l'ILVF. <p>L'information produite dans le cadre des activités susmentionnées est mise à la disposition de toutes les parties intéressées.</p>
Indicateurs	<p>Mesure des extrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de connaissances mesurée d'après le nombre de bases de données, de rapports, de feuillets d'information, etc. produits et le nombre de projets de recherche terminés; • Diffusion des connaissances mesurée d'après l'utilisation des ressources, les statistiques sur la distribution, le nombre de visiteurs sur les sites web, etc.; • Nombre de programmes en place, nombre de personnes faisant partie des effectifs qui reçoivent une formation; • Nombre de logements disponibles. <p>Les données sont recueillies par les ministères participant.</p>

	<p>Mesure des répercussions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lois, politiques et programmes fédéraux élaborés compte tenu des statistiques récentes et des modèles d'intervention éprouvés; • Politiques et programmes pertinents élaborés par les autres ordres de gouvernement, les Premières nations, les ONG, les associations professionnelles, le secteur privé; • Utilisation de modèles d'intervention efficaces; • Accès du public aux services de traitement et de prévention de la violence familiale; • Opinion publique sur les questions relatives à la violence familiale et sur la tolérance à l'égard de la violence familiale; • Écart entre les taux de victimisation et les statistiques sur les crimes; • Incidents associés à la violence familiale signalés par l'intéressé ; incidence de la violence familiale. <p>La collecte de l'information se fait au moyen d'enquêtes, de l'étude des statistiques, de l'examen de l'information dans le réseau. Santé Canada coordonne l'examen global des activités réalisées par les ministères, les organismes et les sociétés d'État.</p>
Indicateurs comparables	<p>Des indicateurs communs ont été élaborés pour évaluer les extrants et les répercussions (et ils sont utilisés dans le cadre de rapport de l'ILVF); plusieurs indicateurs coïncident avec les indicateurs du système de justice pénale et les indicateurs du bien-être économique des femmes.</p> <p>Les indicateurs du rendement sociétal comprennent les statistiques sur les crimes, la victimisation, la violence envers les enfants, l'utilisation des refuges, les croyances et les comportements. Les données proviennent des statistiques sur la justice pénale, de l'Enquête sociale générale, de l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées, de l'ENSP, de l'ELNEJ, de l'Étude d'incidence canadienne des cas déclarés de violence et de négligence envers les enfants, de l'enquête sur la sensibilisation du public (prévue).</p> <p>Les ministères participant ont leurs propres mécanismes de collecte des données. Les données sont utilisées conjointement par les ministères participant aux fins de l'évaluation. Elles sont également utilisées par d'autres programmes connexes au niveau fédéral. Pour le moment, il n'y a pas d'indicateurs ILVF/P/T.</p> <p>Il n'existe actuellement aucun plan en vue de l'élaboration d'indicateurs ILVF/P/T. Le cadre de rapport de l'ILVF regroupe des indicateurs appropriés. En 1999, dans</p>

	<p>l'Enquête sociale générale sur la victimisation, nous avons repris les questions sur la violence faite aux femmes tirées de l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 de Statistique Canada et nous avons commencé à poser aux hommes les mêmes questions portant sur la violence. Lorsque cette enquête sera répétée, nous commencerons à produire de l'information sur les tendances dont nous pourrions analyser la force en tant qu'indicateurs. Pour le moment, nous n'avons pas de données de base nationales qui permettraient la collecte d'information sur les tendances pouvant servir d'indicateurs de la violence envers les enfants et les aînés. En fait, il est toujours délicat d'insérer des questions sur la violence dans les matériels d'enquête nationaux. Les ministres responsables de la Condition féminine, par le truchement de Condition féminine Canada, et de Statistique Canada élaborent actuellement des indicateurs liés à la violence envers les femmes, lesquels pourraient servir d'indicateurs substitutifs de la violence familiale mettant en cause des femmes.</p>
<p>Évaluation / évaluations de tierces parties</p>	<p>Santé Canada préside un Groupe de travail interministériel concernant l'évaluation de l'ILVF. Le GTI a élaboré un cadre de rapport et il surveille les progrès au chapitre de la collecte de données et de la production de rapports sur les résultats clés et les indicateurs de rendement.</p> <p>Chaque ministère, organisme et société d'État participant élabore des indicateurs de rendement ayant trait aux activités et aux extraits de l'ILVF et produit des sommaires de ses ressources, de sa portée et de ses résultats. Santé Canada compile les rapports narratifs annuels sur le rendement des interventions du gouvernement fédéral dans le cadre de la lutte contre la violence familiale. Un rapport cumulatif quinquennal sera produit d'ici le 1^{er} juin 2002.</p> <p>Une réunion informelle FPT des présidents des groupes de travail interministériels provinciaux/territoriaux et du GTI du gouvernement du Canada a lieu chaque année.</p> <p>Aucune disposition ne prévoit un bilan.</p>

Partage de l'information et pratiques exemplaires	<p>Le Groupe de travail interministériel concernant l'évaluation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale détermine des mesures précises applicables aux indicateurs de rendement et examine la pertinence de l'information sur le rendement.</p> <p>Le Centre national d'information sur la violence dans la famille est administré par Santé Canada au nom de tous les ministères qui participent à l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Son site web est : http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/index.html. Son numéro sans frais est : 1-800-267-1291. Son numéro ATME est : 1-800-561-5643. Le Centre produit un bulletin semestriel qui est envoyé aux 5 500 adresses figurant sur la liste d'envoi et qui se trouve également sur le site web. Selon une analyse des contacts établis directement avec le CNIFV (téléphone, visite, lettre), 40 % de la clientèle du CNIFV se compose de fournisseurs de services sociaux, 20 % sont des prestataires de services de santé, 12 % appartiennent au secteur de l'enseignement, 10 % sont des membres du grand public. Un questionnaire conçu pour le site web permettra bientôt de faire un suivi des utilisateurs du site. Les ministères qui participent à l'ILVF, y compris Statistique Canada, Justice Canada, Condition féminine Canada et Patrimoine canadien, ont tous des programmes de publications. Chaque année, Statistique Canada produit un document intitulé <i>La violence familiale au Canada : un profil statistique</i> et publie les résultats des enquêtes dans la collection Juristat. Le profil statistique est disponible en direct (http://www.statcan.ca) et les autres documents peuvent être achetés. Justice Canada appuie la diffusion de l'information sur la violence familiale au moyen du programme ministériel de vulgarisation et d'information juridiques. Il publie également les résultats des recherches sur son site web (http://www.justice.gc.ca). CFC contribue à la distribution des résultats du projet <i>Girlchild</i> de concert avec cinq centres de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes. Le Programme multiculturel de Patrimoine canadien participe également à une vaste campagne de sensibilisation visant à informer les communautés ethnoculturelles partout au Canada.</p>
Publication de rapports	L'information sur le rendement en ce qui a trait aux extrants, aux répercussions et aux indicateurs sociaux se trouve dans les rapports annuels, qui sont disponibles sur le site web du CNIFV.

Participation des Canadiens	
Mécanismes en vue d'assurer la participation des citoyens à l'établissement des priorités sociales et à l'examen des répercussions	<p>Les ministères ont des processus de consultation grâce auxquels les Canadiens peuvent participer à l'établissement des priorités. Par exemple, le ministère de la Justice diffuse souvent des exposés de position en direct en vue de recueillir les réactions; Statistique Canada effectue des consultations pour l'élaboration du contenu des questionnaires; le CNIVF joint des formulaires d'observations à toutes les publications qu'il distribue. Souvent, des groupes consultatifs sont mis sur pied dans le cadre des projets. Le GTI rencontre ses homologues P/T annuellement.</p> <p>Aucun plan n'est prévu pour l'élaboration d'un mécanisme structuré d'engagement des citoyens dans le cadre de l'ILVF.</p>
Mécanismes d'information du public	<p>Le suivi de la participation des Canadiens est assuré par le truchement des cadres de rapport de responsabilisation de l'ILVF.</p> <p>Les rapports annuels du Centre national d'information sur la violence dans la famille et de l'Initiative de lutte contre la violence familiale se trouvent sur le site web du CNIVF : http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/family.htm.</p>
Engagements en matière de services	
Accessibilité des critères d'admissibilité au public	<p>Les critères d'admissibilité à la participation aux programmes de l'ILVF sont disponibles auprès des ministères responsables du financement.</p> <p>Le CNIVF est exploité au nom de tous les ministères participant à l'ILVF et est financé grâce à l'allocation annuelle accordée à l'ILVF. Ce centre de documentation est accessible sur le site web.</p>
Existence et disponibilité des engagements en matière de services	<p>Les engagements en matière de services relatifs aux programmes sont disponibles auprès des ministères responsables du financement.</p> <p>Le CNIVF a des normes de service clairement établies. L'information sur les normes de service se trouve dans le rapport annuel du CNIVF disponible sur le site web.</p>
Mesures et publication de rapports	<p>La satisfaction des clients vis-à-vis du CNIVF fait l'objet d'examen périodiques. (En 1998-1999, 99 % des usagers étaient d'avis que le CNIVF était un service utile; 97 % reconnaissaient qu'il était facile d'obtenir de la documentation; 99 % étaient d'avis que le service était approprié et que le personnel était courtois et attentif.)</p>

Appels et plaintes	
Existence, disponibilité et communication des mécanismes	L'Initiative de lutte contre la violence familiale permet de traiter le problème sur un plan horizontal au niveau ministériel. Comme telle, l'Initiative ne comporte pas de mécanisme d'appel et de plainte parce que, de par sa nature, elle n'englobe pas de programmes de subventions et de contributions ni d'autres programmes susceptibles de susciter des problèmes touchant aux pratiques administratives. L'allocation annuelle de 7 M \$ est utilisée pour l'exploitation du Centre national d'information sur la violence familiale, la collecte de données, la réalisation de recherches ainsi que l'évaluation et la coordination de l'ILVF.
Suivi et publication de rapports	Sans objet ¹ - voir ci-haut.
Mobilité	
Existence de mesures	L'ILVF, comme telle, ne comporte pas de politique ou de pratiques appliquées en fonction du lieu de résidence ni de programmes influencés par les exigences en matière d'éducation, de formation, de services de santé ou sociaux/d'aide sociale.

¹Sans objet : lorsque la section ne s'applique pas; il faut expliquer brièvement pourquoi elle ne s'applique pas.